



BANQUE D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE LA CEDEAO  
 ECOWAS BANK FOR INVESTMENT AND DEVELOPMENT  
 BANCO DE INVESTIMENTO E DE DESENVOLVIMENTO DA CEDEAO

The ECOWAS Bank • La Banque de la CEDEAO • O Banco da CEDEAO

**EMPRUNT  
 OBLIGATAIRE**  
 PAR APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE  
 BIDC-EBID 6,40% 2019-2026

# L'ÉPARGNE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT



Siège social : 128 Boulevard du 13 janvier BP 2704 Lomé - Togo  
 Téléphone : (228) 22 21 68 64 - [www.bidc-ebid.org](http://www.bidc-ebid.org)

TAUX D'INTÉRÊT

**6,40%**  
 l'an

Période de souscription : **28** mai au **26** juin 2019

Montant émis : **25** milliards de FCFA

Durée : **7** ans • Prix de l'obligation : **10 000** FCFA

Nombre de titres émis : **2 500 000**

CONSORTIUM ARRANGEUR ET CHEF DE FILE

**CGF BOURSE**



SYNDICAT DE PLACEMENT

ABCO BOURSE, AFRICABOURSE, AFRICAINE DE BOURSE, SGI AGI, BIBE FINANCE & SECURITIES, SGI-BENIN, SBIF, CGF BOURSE, CORIS BOURSE, ATLANTIQUE FINANCE, BOA CAPITAL SECURITIES, NSIA FINANCES, BICI BOURSE, BNI FINANCES, BSIC CAPITAL, BRIDGE SECURITIES, EDC INVESTMENT CORPORATION, EVEREST FINANCE, FINANCE GESTION ET INTERMEDIATION, HUDSON & CIE, IMPAXIES SECURITIES, INVICTUS CAPITAL FINANCE, SOGEBOURSE, MAC AFRICAN SGI, SIRIUS CAPITAL, SGI PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT, SGI MALI, SGI NIGER, SGI-TOGO, UNITED CAPITAL FOR AFRICA.

CETTE OPÉRATION A ÉTÉ AUTORISÉE PAR LE CONSEIL RÉGIONAL DE L'ÉPARGNE PUBLIQUE ET DES MARCHÉS FINANCIERS (CREMPF) SOUS LE VISA N°: EOP/19-202



[www.empruntobligataire-bidc.org](http://www.empruntobligataire-bidc.org)



## CADRE DE L'OPERATION

Conformément aux articles 24, 25, 26 et 27 de ses statuts, définissant la composition, les pouvoirs, le fonctionnement et les procédures de prise de décision du Conseil d'Administration et à l'article 21 du traité révisé de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) tel qu'amendé par l'Acte additionnel n° A/SA.9/01/07 du 19 janvier 2007, la Banque d'Investissement et de Développement

de la CEDEAO (BIDC) est autorisée à émettre des emprunts obligataires sur le marché Financier de l'UMOA.

Par la résolution n°RES.2/10/18/BIDC/EBID/CA/BD/59, le Conseil d'Administration, lors de sa cinquante-neuvième réunion tenue à Lomé le 25 octobre 2018 a autorisé la BIDC à émettre un emprunt obligataire sur le Marché Financier de l'UEMOA à hauteur de 25 milliards de FCFA à un taux d'intérêt annuel de 6,40% sur une durée de 7 ans.

## BUT DE L'OPERATION

Le produit de l'emprunt sera utilisé par la BIDC pour financer ses opérations générales de prêt dans la zone de de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

## PROJETS A FINANCER PAR L'EMPRUNT

N	Intitulé du Projet	Secteur	Pays	Concours BIDC (en Mds FCFA)	En proportion du montant à lever (%)
1	Projet de construction d'une centrale thermique de 120 MW à Maria Gléta	Energie	Bénin	5 000 000 000	20,00%
2	CAPRO Industrie	Industrie	Côte d'Ivoire	3 000 000 000	12,00%
3	NADA OIL	Industrie	Côte d'Ivoire	4 000 000 000	16,00%
4	Fidelis Finance	Services Financiers	Burkina Faso	4 000 000 000	16,00%
5	RMC	Industrie	Sénégal	2 500 000 000	10,00%
6	DIWA Industries	Industrie	Togo	1 500 000 000	6,00%
7	Hôtel AZALAI Niamey	Hôtellerie & Tourisme	Niger	5 000 000 000	20,00%
	TOTAL			25 000 000 000	100,00%

Source : BIDC

Le présent emprunt permettra de couvrir dans leur intégralité les projets à financer suivant le schéma de financement qui se présente comme suit :

## SCHÉMA DE FINANCEMENT GLOBAL DES PROJETS

Désignation	Financement	%
Emprunt obligataire	25 000 000 000	100,00%
Ressources propres à la Banque	0	0,00%
TOTAL	25 000 000 000	100,00%

## CARACTÉRISTIQUES RÉSUMÉES DE L'OPERATION

Dénomination	EMPRUNT BIDC-EBID 6,40% 2019-2026
Émetteur	BIDC
Durée	7 ans
Type de placement	Appel Public à l'Épargne
Nature des titres	Obligations
Forme des titres	Les titres seront dématérialisés, inscrits en compte auprès du Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) et tenus dans les livres des SGI de l'UEMOA ou des banques teneurs de compte agréées.
Montant de l'émission	25 000 000 000 FCFA
Valeur nominale unitaire	10 000 FCFA
Taux d'intérêt	6,40% l'an
Fiscalité	Conformément à l'Article 49 des statuts, la BIDC, bénéficie des immunités, privilèges, facilités financières et exemptions fiscales. Ainsi, les revenus liés à ces obligations seront exonérés de tout impôt dans l'ensemble des pays de la CEDEAO.

Souscripteurs	Les investisseurs personnes morales et physiques de l'UEMOA ainsi que ceux à l'international.
Cotation	Une demande de cotation des titres de cet emprunt sera introduite auprès de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières au plus tard deux (2) mois après leur date de jouissance.
Paiement des intérêts et remboursement du capital	Les intérêts seront payés semestriellement à partir de la première date anniversaire de la date de jouissance des titres. Le remboursement du capital sera semestriel à raison d'un douzième (1/12) dudit capital par semestre avec un différé de deux semestres.
Juridiction compétente	Les obligations sont régies par la réglementation en vigueur sur le Marché Financier Régional de l'UMOA et la réglementation de l'OHADA. Tout différend auquel l'Emprunt pourrait donner lieu entre les investisseurs et la BIDC sera réglé à l'amiable, et à défaut de règlement amiable dans les trois mois, il sera tranché définitivement par voie d'arbitrage dont l'organisation est confiée à la Cour commune de justice et d'arbitrage de l'OHADA (CCJA), sise à Abidjan conformément à son règlement d'arbitrage
Clause de rachat	La BIDC se réserve le droit de racheter ses obligations, à tout moment sur le marché.
Clause pari passu	La BIDC s'engage jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations en principal et intérêts, à ne consentir de garantie particulière à d'autres obligations émises ou à émettre (à l'exception d'hypothèques ou d'autres suretés établies sur des biens achetés par la société pour en garantir le prix d'achat total ou partiel) sans en faire bénéficier, au même rang, les obligations objet de cette émission.
Garantie	La BIDC est une Institution financière internationale qui bénéficie pour l'atteinte de ses objectifs et dans l'exercice de ses fonctions des immunités et privilèges reconnus aux institutions financières internationales. Aussi, le capital souscrit n'est-il que partiellement appelé et que la partie non appelée à savoir « le capital sujet à appel » sert de garantie aux emprunts et prêts contractés par la BIDC. Au 31 décembre 2018, le capital autorisé est de 1 000 000 d'UC, dont un capital sujet à appel de 307,3 millions d'UC soit 244.76 milliards de FCFA.

## TABLEAU D'AMORTISSEMENT DE L'EMPRUNT

Semestre	Encours début	Amortissements	Intérêts	Annuité	Encours fin
S1	25 000 000 000	0	800 000 000	800 000 000	25 000 000 000
S2	25 000 000 000	0	800 000 000	800 000 000	25 000 000 000
S3	25 000 000 000	2 083 333 333	800 000 000	2 883 333 333	22 916 666 667
S4	22 916 666 667	2 083 333 333	733 333 333	2 816 666 667	20 833 333 333
S5	20 833 333 333	2 083 333 333	666 666 667	2 750 000 000	18 750 000 000
S6	18 750 000 000	2 083 333 333	600 000 000	2 683 333 333	16 666 666 667
S7	16 666 666 667	2 083 333 333	533 333 333	2 616 666 667	14 583 333 333
S8	14 583 333 333	2 083 333 333	466 666 667	2 550 000 000	12 500 000 000
S9	12 500 000 000	2 083 333 333	400 000 000	2 483 333 333	10 416 666 667
S10	10 416 666 667	2 083 333 333	333 333 333	2 416 666 667	8 333 333 333
S11	8 333 333 333	2 083 333 333	266 666 667	2 350 000 000	6 250 000 000
S12	6 250 000 000	2 083 333 333	200 000 000	2 283 333 333	4 166 666 667
S13	4 166 666 667	2 083 333 333	133 333 333	2 216 666 667	2 083 333 333
S14	2 083 333 333	25 000 000 000	66 666 667	2 150 000 000	0
	<b>TOTAL</b>	<b>25 000 000 000</b>	<b>6 800 000 000</b>	<b>31 800 000 000</b>	

## REGLES D'ALLOCATION DES ORDRES DE SOUSCRIPTION

Au cas où la somme totale des souscriptions recueillies par le syndicat de placement serait inférieure à 25 milliards de FCFA, la BIDC s'engage à maintenir l'émission à hauteur des sommes collectées.

Dans le cas où la somme totale des souscriptions recueillies par le syndicat de placement à la date de clôture de l'opéra-

tion serait supérieure à 25 milliards de FCFA, le consortium chef de file du placement procéderait à une réduction des souscriptions, en retenant en priorité toutes les souscriptions des personnes physiques. Les souscriptions des Institutionnels seront réduites au prorata du montant demandé.

## EMETTEUR

---



BANQUE D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE LA CEDEAO  
ECOWAS BANK FOR INVESTMENT AND DEVELOPMENT  
BANCO DE INVESTIMENTO E DE DESENVOLVIMENTO DA CEDEAO

The ECOWAS Bank • La Banque de la CEDEAO • O Banco da CEDEAO

128, Bd du 13 Janvier

B.P. : 2704 Lomé-TOGO

Tél. : +228 22 21 68 64

Fax : +228 22 21 86 84

[bidc@bidc-ebid.org](mailto:bidc@bidc-ebid.org)

[www.bidc-ebid.org](http://www.bidc-ebid.org)

## ARRANGEURS ET CHEFS DE FILE

---

La BIDD a mandaté le consortium formé par CGF BOURSE et la SGI-TOGO comme arrangeur et chef de file pour la préparation et la réalisation de l'émission obligataire « BIDD/EBID 6,40% 2019-2026 »

**CGF BOURSE**

Km 6, Av. Cheikh Anta Diop, Stèle Mermoz  
Immeuble El Hadji Serigne Bassirou Mbacké

BP 11 516 Dakar- Sénégal

Tél : +221 33 864 97 97

Fax : +221 33 823 38 99

[cgfbourse@cgfbourse.com](mailto:cgfbourse@cgfbourse.com)



4691, Bd G.GNASSINGBE Eyadéma  
01 BP 2312 Lomé-TOGO

Tél. : +228 22 53 33 30

+228 22 53 33 40

Fax : +228 22 26 95 52

[sgitogo@sgitogo.tg](mailto:sgitogo@sgitogo.tg)